

## Epreuve de Didactique des APSA

### Rapport de jury

#### 1. L'esprit de l'épreuve et ses attentes.

Cette épreuve vise à évaluer les capacités d'analyse et de projection des candidat(e)s dans les champs d'intervention liés à la motricité dans les APSA (recherche, entraînement, santé, enseignement) correspondants aux axes de formation du département 2SEP. Elle vise aussi à apprécier les potentialités et les motivations du candidat à intégrer le département 2SEP.

Aussi, à la différence de l'épreuve orale de polyvalence qui évalue les connaissances technologiques, culturelles et scientifiques ainsi que les connaissances pratiques, vécues par le candidat dans l'activité choisie, l'épreuve de didactique des APSA vise, quant à elle, à apprécier la capacité d'analyse de la motricité du pratiquant confronté aux problèmes spécifiques que posent les APSA, aux problèmes fondamentaux propres à chaque champ d'apprentissage. A cet égard, il est attendu des candidats qu'ils analysent les APSA du point de vue des contraintes spécifiques qu'elles posent à la motricité du pratiquant pour identifier et expliquer les conduites typiques observables à différents niveaux de pratiques, et le cas échéant, qu'ils proposent des dispositifs susceptibles de transformer et de faire évoluer cette motricité.

Par ailleurs, outre l'analyse de la motricité du pratiquant, il est attendu des candidats qu'ils précisent le contexte d'intervention dans lequel ils situent leur réponse : enseignement, entraînement, santé ou recherche et d'être en mesure de spécifier leurs propositions au regard du contexte choisi. Aussi, une réflexion en amont des candidats sur la particularité des champs d'intervention liés à la motricité dans les APSA est indispensable.

#### 2. Conditions générales de déroulement de l'épreuve.

A partir d'une question tirée au sort, et suite à un temps de préparation de 30mn, le (la) candidat(e) est appelé(e) pour 45 min d'oral avec deux membres du jury. Ces 45 minutes d'oral sont réparties en 10 min de présentation, par le candidat, de la réponse à la question posée, suivie de 35 min d'échange avec le jury.

Une liste limitative d'APSA est proposée parmi huit familles d'activités. Pour le concours 2019 celle-ci était la suivante : handball et rugby ; lutte et boxe française ; tennis de table ; escalade ; arts du cirque ; acrosport ; athlétisme (courses) ; natation sportive. Elle sera prochainement publiée pour la session 2020.

##### 2.1. La préparation.

Les sujets sont répartis dans huit enveloppes représentant chacune une famille d'APSA. Le candidat tire au sort une enveloppe puis un sujet dans cette même enveloppe. Il dispose ensuite de 30mn de préparation pendant lesquelles il peut utiliser des feuilles format A4 comme support à son exposé.

##### 2.2. L'exposé.

Le candidat dispose de 10mn maximum pour répondre oralement à la question posée, temps pendant lequel il n'est pas interrompu. Un tableau est à sa disposition dans la salle d'interrogation s'il souhaite illustrer ses propos.

##### 2.3. L'entretien.

Lors de l'entretien, les questions du jury prennent appui sur les propositions du candidat.

Pour la session 2019, le jury a choisi de répartir les 35mn d'entretien en 4 champs de questionnement.

- Champ 1. (10mn) Eclaircissement / approfondissement de la réponse apportée par le candidat à la question posée (cohérence, pertinence, justifications).
- Champ 2. (10mn) Approfondissement / élargissement des connaissances didactiques sur l'APSA et plus largement sur la famille d'activités.
- Champ 3. (5mn) Renversement de la posture adoptée par le candidat lors de l'exposé (enseignant, entraîneur, chercheur) pour l'inciter à se projeter dans un champ d'intervention différent.
- Champ 4. (10mn) Approfondissement des motivations à intégrer le département 2SEP (2mn ont tout d'abord été laissées aux candidats pour exposer brièvement leurs motivations).

### **3. Les prestations des candidats.**

- **Profil 1.**

L'exposé ne répond pas à la question posée. Lors de l'entretien, les connaissances sur l'APSA apparaissent anecdotiques. Les différents contextes d'intervention sur la motricité ne sont pas identifiés. Le projet personnel du candidat est jugé incompatible avec le projet de formation du département 2SEP.

- **Profil 2.**

L'exposé répond à la question initiale de façon formelle et descriptive. Les cadres d'analyse de la motricité sont plaqués et peu maîtrisés. Les connaissances sur l'APSA peinent à se décliner à différents niveaux de pratique ou dans des situations de transformation de la motricité. Les contextes d'intervention sont identifiés de façon souvent caricaturale.

Le projet personnel s'inscrit globalement dans le projet de formation du département sans que ce dernier ne soit réellement connu.

- **Profil 3.**

L'exposé répond précisément à la question posée en mobilisant des cadres d'analyse fonctionnels de la motricité. L'analyse explicative de la motricité éclaire de façon pertinente les conduites typiques à différents niveaux et/ou les situations de transformation de la motricité proposées. Les contextes d'intervention sont identifiés et différenciés.

Le projet personnel apparaît cohérent avec le projet de formation du département qui est précisément connu.

- **Profil 4.**

L'exposé répond précisément à la question posée en mobilisant des cadres d'analyse fonctionnels de la motricité, référencés et situés. Lors de l'entretien ces cadres sont exploités judicieusement pour justifier et approfondir les propositions.

Les contextes d'intervention sont envisagés dans leurs spécificités et les relations qu'ils entretiennent sont questionnées.

Le projet personnel apparaît singulier et intégré à la spécificité du projet de formation du département.

### **4. Conseils aux candidats.**

- Le jury rappelle l'exigence de répondre au sujet, rien qu'au sujet à tout le sujet. Cette réponse doit au moins correspondre aux 2/3 du temps d'exposé et conduit à éviter les introductions trop longues qui n'éclairent pas directement le sujet.
  - Les candidats doivent être capables de défendre de manière éclairée leurs propositions mais également d'appréhender d'autres points de vue de façon à instaurer un dialogue constructif avec le jury.
  - La liste limitative d'activités proposée à cette épreuve doit engager les candidats à maîtriser les connaissances didactiques des APSA, c'est-à-dire : les problèmes moteurs spécifiques qu'elles posent, les conduites typiques qu'elles occasionnent à différents niveaux de pratique, les leviers de transformation de celles-ci, leurs enjeux de formation, les liens à établir au sein d'un même groupement d'APSA, etc.
  - Les candidats au concours d'entrée du département 2SEP postulent pour un cursus de formation qu'ils doivent connaître. Ce dernier prépare à différents secteurs d'intervention (enseignement, entraînement, santé, recherche) dont il est important que les candidats connaissent l'existence, la spécificité et les relations qui se tissent entre eux.
  - Enfin, postuler au département 2SEP de l'ENS Rennes, et non dans une autre UFR STAPS, suppose d'en connaître la spécificité : les parcours de formation proposés, les modalités de formation, les laboratoires de recherche associés, les perspectives professionnelles offertes, etc.
-